

ID-11 Developer (Part B)

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale ID-11 Developer (Part B)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Développeur photographique

Utilisations Déconseillées Pas connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Identification de la société HARMAN Technology Ltd

Adresse du Fabricant Ilford Way
Mobberley
Knutsford
Cheshire East

Code postal WA16 7JL

Téléphone: +44(0)1565 650000

Fax +44(0)1565 872734

Email web-admin@harmantechnology.com

Heures de bureau

Fournisseur (France)

Identification de la société Digit Access

Adresse du Fournisseur 130-136
Avenue Joseph Kessel -Actipole
BAT A 78960

Code postal Voisins le Bretonneux

Pas connu.

Téléphone: +33 (0)1 61 37 32 23

Fax Pas connu.

Email info@digitaccess.fr

Fournisseur (Belgique)

Identification de la société H. De Beukelaer (Powered by LE BON IMAGE)

Adresse du Fournisseur Boomssesteenweg 77

B-2630

Aartselaar

Belgique

Code postal Pas connu.

Téléphone: +32(0) 3 870 59 00

Email info@debeukelaer.be

Fournisseur (Suisse)

Identification de la société Perrot Image SA

Adresse du Fournisseur Hauptstrasse 104

Nidau

Suisse

Code postal CH-2560.

Téléphone: +41 32 332 79 79

Email info@perrott-image.ch**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre national de réponse (France)

Adresse Institut national de recherche et de sécurité (INRS), 65, boulevard Richard Lenoir -
75011 Paris, France.

Tél. d'urgence +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

Centre national de réponse (Belgique)

Adresse Hôpital Militaire Reine Astrid, rue Bruyn, B-1120, Brussels

Tél. d'urgence 070 / 245 245

Centre national de réponse (Suisse)

Contacter Tox Info Suisse

Tél. d'urgence 145

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Désignation Commerciale ID-11 Developer (Part B)

ID-11 Developer (Part B)

Pictogramme(s) de Danger	Aucun.
Mention(s) d'Avertissement	Aucun.
Mention(s) de Danger	EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Mention(s) de mise en garde	P102: Tenir hors de portée des enfants. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

2.3 Autres dangers

Rien de connu.

2.4 Autres informations

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Non applicable.

3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Sodium sulphite	7757-83-7	231-821-4	60-100%	Non classé	Aucun
Pentasodium triphosphate	7758-29-4	231-838-7	1-5%	Non classé	Aucun
Sodium tetraborate decahydrate	1303-96-4	603-411-9	1-3%	Repr. 1B H360FD	GHS08

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	Les limites de concentration spécifiques		Facteur-M	ETA
Sodium tetraborate decahydrate	1303-96-4	Repr. 1B	C>= 8.50 <= 100.00		

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Inhalation	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Contact avec la Peau	Laver la peau à l'eau.
Contact avec les yeux	Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué. Traiter symptomatiquement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non attribué. L'échauffement peut provoquer une décomposition.

5.3 Conseils aux pompiers

Comme approprié pour combattre un feu environnant.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

ID-11 Developer (Part B)**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pratiquer une ventilation adéquate. Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer les matières déversées dans des récipients; le cas échéant, humidifier d'abord pour éviter la formation de poussières.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pas connu.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage

Ambiante.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Rien de connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Développeur photographique

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m ³)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m ³)	Remarque:
Sodium (tétraborate, décahydraté)	1303-96-4		5			R1b

Région
UE
France

Source
Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle
Arrêté du décembre 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques, La France

Remarque
R1b

Remarques
Toxique pour la reproduction de catégorie 1b

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau Non requis normalement.



Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire.



Risques thermiques Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

ID-11 Developer (Part B)**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Solide.
Couleur	Pas connu.
Odeur	Pas connu.
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas connu.
Inflammabilité	Pas connu.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas connu.
Point d'éclair	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de décomposition	Pas connu.
pH	Pas connu.
Viscosité Cinématique	Pas connu.
Solubilité	Solubilité (Eau) : Pas connu. Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité et/ou densité relative	Pas connu.
Densité de vapeur relative	Pas connu.
Caractéristiques des particules	Pas connu.

9.2 Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Non attribué.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Non attribué.

10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë - Ingestion	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité aiguë - Inhalation	La méthode de calcul : Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Non classé.
Données sur la sensibilisation de la peau	La méthode de calcul : Non classé.
Données sur la sensibilisation respiratoire	La méthode de calcul : Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	La méthode de calcul : Non classé.
Cancérogénicité	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité pour la reproduction	La méthode de calcul : Non classé.
L'allaitement	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	La méthode de calcul : Non classé.
Danger par aspiration	La méthode de calcul : Non classé.

11.2 Informations sur les autres dangers

Pas connu.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ID-11 Developer (Part B)**12.1 Toxicité**

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Peu toxique pour les invertébrés.
Toxicité - Poissons	Peu toxique pour les poissons.
Toxicité - Algues	Peu toxique pour les algues.
Toxicité - le compartiment sédiment	Non classé.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas connu.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas connu.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas connu.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Rien de connu.

12.7 Autres effets néfastes

Pas connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer dans une décharge appropriée.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Non classifié comme dangereux pour le transport.****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas connu

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi

Pas connu

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation
Liste des substances extrêmement
préoccupantes candidates en vue d'une
autorisation

Missing Phrase (1303-96-4)

REACH: L'annexe XIV des substances
soumises à autorisation

Non indiqué

REACH: Annexe XVII Restrictions
applicables à la fabrication, à la mise sur
le marché et à l'utilisation de certaines
substances dangereuses et de certains
mélanges et articles dangereux

Toxic to reproduction: category 1B (1303-96-4)

Le plan d'action continu communautaire
(CoRAP)

Non indiqué

Règlement (UE) N° 2019/1021 du
Parlement Européen et du Conseil
concernant les polluants organiques

Non indiqué

ID-11 Developer (Part B)

persistants
Règlement (CE) no 1005/2009 du
Parlement européen et du Conseil relatif
à des substances qui appauvrissent la
couche d'ozone

Non indiqué

Règlement (CE) N° 649/2012 du
Parlement Européen et du Conseil
concernant les exportations et
importations de produits chimiques
dangereux

Non indiqué

Règlements nationaux

Autres

Pas connu.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger

Aucun.

GHS08: SGH: Danger pour la santé

Classification des dangers

Repr. 1B : Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B

Mention(s) de Danger

H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.Mention(s) de mise en garde
Acronyme

Aucun.

ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë

CAS : Chemical Abstracts Service

CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et
l'emballage des substances et des mélanges

DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)

CE : Communauté Européenne

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique

PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)

REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits
chimiques

VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Principales références bibliographiques
et les sources de données utilisées pour
élaborer la FDS

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par
d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne
foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit
à leur propre application particulière. HARMAN Technology Ltd ne donne aucune
garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou
condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est
empêchée par la loi. HARMAN Technology Ltd n'accepte aucune responsabilité pour
perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures
corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du
recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles
ne peuvent pas être pris en charge.